

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU
 Société anonyme au capital de 919.611,96 euros
 Siège social - 34 route d'Ecully - 69570 DARDILLY
 542.079.124 R.C.S.LYON- Code APE 011 A
 Exercice social du 1er janvier au 31 décembre

COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS RESUMES 2010

I - Bilan social (en milliers d'euros)

ACTIF	30.06.2010	31.12.2009
Actif immobilisé	956	824
Autres immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	933	798
Immobilisations financières	23	26
Actif circulant	10 110	10 164
Stocks et encours	-	-
Clients et comptes rattachés	8	25
Autres créances et comptes de régularisation	1 520	1 522
Valeurs mobilières de placement	366	261
Disponibilités	8 216	8 356
TOTAL DE L'ACTIF	11 066	10 988

PASSIF	30.06.2010	31.12.2009
Capitaux propres	1 472	9 837
Capital social	920	920
Primes	-	653
Réserves	93	7 615
Résultat	34	224
Ecart de réévaluation	425	425
Provisions pour risques et charges	975	975
Dettes	8 619	176
Emprunts et dettes financières	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	57	44
Dettes fiscales et sociales	9	-
Autres dettes et comptes de régularisation	8 553	132
TOTAL DU PASSIF	11 066	10 988

II - Compte de résultat social (en milliers d'euros)

	30.06.2010	30.06.2009	31.12.2009
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	48	12	54
Autres produits d'exploitation	-	4	-
Produits d'exploitation	48	16	54
Achats et variation de stocks	(4)	(5)	(10)
Autres achats et charges externes	(132)	(116)	(236)
Impôts et taxes	(2)	(2)	(4)
Charges de personnel	(15)	(13)	(28)
Dotations aux amortissements et provisions	(2)	(4)	(8)
Autres charges	(1)	(1)	(2)
Charges d'exploitation	(156)	(141)	(288)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(108)	(125)	(234)
RESULTAT FINANCIER	160	416	573
RESULTAT COURANT	52	291	339
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-
Impôts sur les résultats	(18)	(97)	(115)
RESULTAT NET	34	194	224
RESULTAT NET PAR ACTION	0,17 €	0,96 €	1,12 €
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION	0,17 €	0,96 €	1,12 €

III - Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

<i>En milliers euros</i>	30.06.2010	31.12.2009
<i>Flux nets de trésorerie liés à l'activité</i>		
Résultat net de la société	34	224
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissement et provisions	3	8
Plus-values de cession	-	-
Marge brute d'autofinancement	37	232
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	44	674
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	81	906
<i>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
Acquisition d'immobilisations	(116)	-
Cessions d'immobilisations	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(116)	-
<i>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</i>		
Dividendes ⁽¹⁾	-	(10 061)
Emissions d'emprunts et de dettes financières	-	-
Remboursements d'emprunts et de dettes financières	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-	(10 061)
<i>Variation nette de trésorerie</i>		
	(35)	(9 155)
Trésorerie d'ouverture	8 616	20 701
Trésorerie de clôture	8 581	8 616

⁽¹⁾ Au 30 juin 2010, les dividendes d'un montant de 8.399 K€, décidés par l'Assemblée Générale, sont mis en paiement en juillet 2010.

IV - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2010

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux intermédiaires au 30 juin 2010. Compte tenu du caractère non significatif de l'activité de la société PARNY, détenue à 99,80 % par votre société, il n'a pas été établi de comptes consolidés au titre du premier semestre 2010. Au titre de cet exercice, la société n'a contrôlé, ni eu d'influence notable sur aucune autre société.

PRINCIPES COMPTABLES

Principes d'arrêté

Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes. Les principes comptables retenus lors de l'arrêté semestriel sont identiques à ceux retenus lors de l'arrêté annuel précédent.

ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES

	31.12.2009	Augmentation	Diminution	30.06.2010
Provision sur participation de l'Etat ⁽¹⁾	972	70	70	972
Total	972	70	70	972

⁽¹⁾ correspond à une provision pour risque constituée au titre de la Convention signée avec l'Etat en 1940. La Compagnie Agricole de la Crau conteste en justice la validité de cette participation de l'Etat.

INFORMATION SECTORIELLE

Chiffre d'affaires par activité

	30.06.2010	30.06.2009
Ventes de produits	40	6
Locations	7	6
Produits des activités annexes	-	-
Total	47	12

Au 30 juin 2010 l'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 1^{er} janvier 2010	9.837
Variations du premier semestre 2010 :	
- Résultat de la période	34
- Distribution de dividendes	(8.399)
Capitaux propres au 30 juin 2010	1.472

OPERATIONS REALISEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Dettes fournisseurs	-
Emprunts et dettes financières diverses.....	40 K€
Autres achats et charges externes	63 K€
Dividendes à payer	8.246 K€

EVOLUTION DES ENGAGEMENTS DONNES SUR LE PREMIER SEMESTRE

- NEANT

INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'intégration fiscale, la convention de répartition de l'impôt entre la CIE AGRICOLE DE LA CRAU et la société SABETON a une durée expirant le 31 décembre 2012.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie du groupe.

Compte tenu du résultat fiscal bénéficiaire au 30 juin 2010, la charge d'impôt constatée est de 18 K€.

V – RAPPORT D'ACTIVITE

Les comptes sociaux au 30 juin 2010 font ressortir un bénéfice net de 34 K€ comparer à 194 K€ au 30 juin 2009, provenant essentiellement des produits financiers dégagés sur le placement de la trésorerie.

La trésorerie, qui figure en disponibilité au bilan au 30 juin 2010 pour 8,2 M€, est essentiellement placée en dépôts à terme et en sicav monétaires.

Aucune transaction significative n'a été réalisée avec les parties liées au cours du premier semestre 2010.

Il n'y a pas de risques nouveaux par rapport aux principaux risques décrits dans le rapport de gestion de l'exercice 2009.

Perspectives

La société poursuivra :

- ses discussions relatives à l'aménagement du Domaine de la Péronne situé à Miramas,
- les procédures judiciaires opposant la Compagnie à l'Etat afin de faire valoir ses droits.

Evènement postérieur à la clôture

Par décision en date du 15 juillet 2010, le Conseil d'Etat a décidé de renvoyer devant le Conseil Constitutionnel la question de la conformité de la Loi du 30 avril 1941. En conséquence, le Conseil d'Etat statuera sur le pourvoi de la Cie Agricole de la Crau contre l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 8 septembre 2008 après que le Conseil Constitutionnel ait tranché la question de constitutionnalité ainsi soulevée, vraisemblablement avant fin octobre 2010.

VI – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 30 juillet 2010

Les Commissaires aux Comptes

BAU CHEVALLIER & ASSOCIES
Philippe BAU

MAZARS
Pierre BELUZE

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

S.A. au capital de 919.611,96 euros - 542 079 124 RCS LYON

Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Claude GROS
Directeur Général Délégué